

Cyrille ROL

Ex Maire de VALLOIRE

Electrices, Electeurs de Valloire,

Suite aux deux courriers de Mr Le BOEDEC, que vous avez dû trouver récemment dans vos boîtes aux lettres, concernant l'aménagement du Crêt Rond, je me dois d'apporter quelques précisions sur ce dossier.

Je le ferai aussi pour la ZAC des Charbonnières et apporterai également certaines réflexions sur les gros investissements.

• **En ce qui concerne l'aménagement du Crêt Rond, en voici l'historique :**

Lors d'une visite en Mairie de Mr Le BOEDEC pour me demander si nous pensions réhabiliter le domaine skiable du Crêt Rond, la réponse fût affirmative sous réserve qu'il y ait des lits construits au départ sur la Zone des Routes.

C'est donc pour cette raison que nous avons décidé, d'un commun accord, de soumettre cette proposition au Conseil Municipal et à la Régie Touristique afin de monter un dossier UTN (Unité Touristique Nouvelle). Celui-ci fût présenté à la Préfecture, puis autorisé par la Commission UTN (Arrêté signé par le Préfet de Région). Mr Le BOEDEC était chargé d'acquérir les terrains et de chercher un promoteur. Les lits construits devant générer de ce fait des recettes par la vente de forfaits servant ainsi à financer les Remontées Mécaniques.

Une convention a été signée entre ces trois parties (Mr Le BOEDEC, Commune et Régie Touristique) en fixant les règles de chacune d'elles.

Mon mandat de Maire se terminant en 2001, mon successeur reprenait par conséquent le relais du dossier.

Mr Le BOEDEC a assuré son contrat avec le Groupe EIFFAGE Immobilier, par contre la Régie des remontées mécaniques n'a pas suivi.

Voici la raison pour laquelle nous nous trouvons aujourd'hui en litige.

Doit-on laisser payer les contribuables pour indemniser les propriétaires de logements lésés par le manque de vigilance de la part des responsables ?

Autre détail :

A l'occasion de ce dossier, le Département avait demandé à l'investisseur de construire un ralentisseur pour sécuriser l'entrée et la sortie des véhicules et celles des piétons.

Le Maire qui délivre le Permis de Construire peut, si cela est nécessaire et justifié, demander au pétitionnaire (Groupe EIFFAGE) la cession gratuite du terrain pour un élargissement de route, un cheminement piétonnier ou un trottoir.... et envisager même la modification de l'implantation du bâtiment du bas afin d'agrandir la zone de départ et d'arrivée des skieurs.

Cela n'a pas été fait ; quelles en sont les raisons ?

Un rond point a été effectivement aménagé en contre bas ; par qui a-t'il été financé ?

- **En ce qui concerne la ZAC des Charbonnières:**

Cette dernière a été construite en partie sous mon mandat, avec les délibérations suivantes :

- 4000 m² de droit à construire au Groupe VALMONT, à prendre sur la partie basse.
- 3000 m² à Mr Georges De CAMPOS, à prendre également sur la partie basse.
- 5000 m² au Groupe BELIN IMMOBILIER, à prendre sur la zone intermédiaire.

Les deux dernières délibérations ont été annulées pour :

- 1) Permettre au Premier Adjoint de construire, non pas sur la partie basse de la zone mais sur tout le Front de Neige avec octroi de 1000 m² supplémentaires. Il semblerait aussi que cette personne n'ait payé le premier acompte de l'achat du terrain qu'après la couverture du deuxième bâtiment.... Pour quelles raisons ne l'a-t'il pas effectué lors de l'acte de vente consenti par la Commune ?
- 2) Remplacer le Groupe BELIN IMMOBILIER en faisant appel au Groupe PIERRE et VACANCES auquel on a consenti une réduction de 300 Fr par m² de droit à construire soit au total 1 500 000 Fr (ou 228 670€). Pour quelles raisons ce cadeau ?

Enfin pour en terminer sur ce sujet de la ZAC des Charbonnières, la Commune a construit les stationnements de surface qui devaient être réalisés par les promoteurs. Quelle en est l'explication ?

- **En ce qui concerne les gros investissements:**

- Le Restaurant du Crêt de la Brive prévu lors de mon mandat : l'importance de la réalisation actuelle amène à se demander si la Régie a réellement les moyens financiers d'un tel investissement.
- Le Garage BOUVET : Toutes les clauses de la vente ont elles été respectées ?
- L'Hôtel de la SETAZ : Au regard de sa vétusté, quel va être son devenir ?

Malgré quelques longueurs, je me devais de vous faire part des informations et de mes réflexions sur les dossiers que j'ai suivis lors de mon dernier mandat.

Bien amicalement à vous.

Cyrille ROL